

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent(s) : Mme Elodie AMIOT (excusée), Mme Sandrine NIEL (excusée).

Mme Mickaëlle DRUMEL a été désignée secrétaire de séance.

17 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Attribution des prestations de fournitures et installations d'un système de « Softphonie » et d'un accès Internet par la fibre optique à la mairie

Monsieur Stéphane PIVETEAU, Maire, présente le projet (initié en fin du précédent mandat municipal) de remplacement du système de téléphonie fixe actuel de la mairie par une solution de « Softphonie » accompagnée du passage à la fibre optique pour l'accès à Internet.

À cet effet, il indique qu'une procédure de consultation simplifiée a été lancée auprès de six sociétés : C&O TELECOM - CENTRALCOM - GLOBAL CONNECT - OCI - ODY-C et VA TELECOM.

La procédure s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Du 9 juillet au 12 septembre 2025 (12h) : consultation initiale sur la base d'une fiche descriptive des besoins de la mairie ;
- Mise en « stand-by » du dossier au regard des solutions innovantes proposées et nécessitant nouvelle réflexion et redéfinition des besoins ;
- Présélection de 3 candidats, invités à soutenir leur candidature : CENTRALCOM - OCI et VA TELECOM : du 4 au 5 novembre 2025 ;
- Démonstration des solutions de « Softphonie » aux agents administratifs de la mairie par les 3 mêmes candidats entre le 28 novembre et 5 décembre 2025 ;
- Décision de nouvelle mise en « stand-by » du projet jusqu'au vote du budget primitif 2026 ;
- Nouvelle consultation restreinte auprès de deux candidats : CENTRALCOM et OCI, avec nouvelle fiche descriptive des besoins : entre le 23 avril et 11 mai 2026 (12h).

Après analyse des deux offres finales reçues dans les délais imposés, en réunion entre Monsieur le Maire, Mme Jacqueline LE TEXIER et le secrétaire général de mairie, le 16 juin 2026, il est proposé de retenir l'offre de base (FFTH : fibre optique mutualisée), présentant l'offre la moins-disante, selon le tableau comparatif, ci-dessous :

Candidat	Coût investissement (2026)	Coût fonctionnement mensuel (sur 5 ans)
CENTRALCOM (Nantes - 44)	7 547,64 € TTC	89,84 € TTC pour l'abonnement « softphonie » + 79,56 € TTC pour l'abonnement Internet (FFTH)
OCI (Saint-Herblain - 44)	9 832,67 € TTC	94,80 € TTC pour l'abonnement « softphonie » + 134,40 € TTC pour l'abonnement Internet (FFTH)

20262906-05



L'investissement comprend la fourniture et installation de :

1 Poste Standard pour l'accueil principal + 1 Poste pour le bureau du Maire + 1 Poste sans fil pour la salle du conseil Municipal + 1 Switch (en remplacement du switch HP 24 ports existant) + 6 Casques (2 oreillettes) avec socles de charge (pour les 6 postes à équiper) + Pack de 3 messages en français sur un fond musical libre d'utilisation (hors droits SACEM et SCPA) + 1 onduleur + 1 « firewall » (pare-feu).

Par ailleurs, à titre de comparaison, à ce jour, la facture téléphonique mensuelle oscille entre 137,25 € et 190,43 € (dont 4 mois autour de 170 - 175 €), depuis janvier 2026 et celle de l'abonnement Internet ADSL mensuel est de 54,90 €. Ce qui représente un coût annuel pour la téléphonie fixe autour de 2 100 € (contre à termes, 1 708,08 € soit - 391,92 €) et pour l'abonnement Internet de 658,80 € par an (contre à termes 954,72 €, soit + 295,92 €). Au global des deux abonnements, la commune diminuera donc de l'ordre de 100 € par an, ces postes de dépenses de fonctionnement (500 € sur 5 ans).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de suivre la proposition de M. le Maire, d'attribution des prestations de fournitures et installations d'un système de « Softphonie » et d'un accès Internet par la fibre optique à la mairie, à la société CENTRALCOM, pour un montant total de frais d'investissements de 7 547,64 € TTC ainsi que pour des coûts d'abonnements mensuels de 89,84 € TTC pour la « Softphonie » et de 79,56 € TTC pour l'accès Internet par la fibre optique (FTTH) ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les sociétés non retenues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les bons de commandes relatifs à l'offre de prix présentée par la société retenue ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches relatives à ce dossier de marché.

Publié le 03/07/2026

La secrétaire de séance,
Mickaëlle DRUMEL

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

